
D 16/2025

Année 2026

**Révision des loyers
des logements
d'urgence**

Nombre d'administrateurs :
En exercice : 17
Présents : 09
Absents : 07
Excusés-représentés : 01
Votants : 10

La Vice-Présidente,
soussignée, certifie que
la liste des délibérations
a été affichée dans les
délais légaux.

Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie MARCHAND, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 décembre, soit trois jours auparavant.

Administrateurs en exercice

Etaient présents :

Marie MARCHAND, Cédric ANDRE, Hervé LESIEUX, Régis LOGIER, Estéban GARCIA, Patricia BOUCHE, Michèle BOUCAUT, Guy-Emmanuel DECASTECKER, Isabelle GALLET

Etais absente ayant donné procuration :

Ghislaine CAVROT, à Hervé LESIEUX

Sont excusés :

Elisabeth MASSE, Présidente du CCAS, Pascal THIBAUT, Martine DURIEUX, Frédérique BRILLOT, Denise DE TEMMERMAN, Thomas FICHAUX, Christiane CLERET

Monsieur Régis LOGIER a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Marie MARCHAND :

Le CCAS assure la location de :

- 3 logements, mis à disposition par la MEL, et situés au : 2, 10, et 30 rue du Chemin de Fer,
- 1 logement, mis à disposition par la Ville de Saint-André, et situé au 95 rue Sadi Carnot.

Les loyers sont fixés librement au moment de la signature du contrat, une clause prévoit la révision annuelle du loyer. La revalorisation tient compte de la date d'anniversaire de la signature du bail initial et de l'indice de référence des loyers établi par l'INSEE.

Pour le logement sis 10 rue du Chemin de Fer, l'indice de référence INCC permet de réviser le montant du loyer, comme suit :

N° 10 rue du Chemin de Fer - loyer 352€ passera à 358 € au 1er mars 2026

Les logements ci-dessous sont attribués dans le cadre de l'hébergement temporaire, la revalorisation de cette redevance s'effectue librement lors de l'entrée ou de la reconduction de la mise à disposition du logement.

- 95, rue Sadi Carnot - Loyer 257€ passera à 269 € au 1er juillet 2026
- 2 rue du Chemin de Fer - Loyer 512€ passera à 525 € au 1^{er} janvier 2026
(indice de Référence des loyers)
- 30 rue du Chemin de Fer - Loyer 314 € passera à 322 € au 1er juin 2026
(indice de Référence des Loyers)

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

REVISE Le montant des loyers comme proposé ci-après :

10 rue du Chemin de Fer	358 € au 1 ^{er} mars 2026
95, rue Sadi Carnot	269 € au 1 ^{er} juillet 2026
2 rue du Chemin de Fer	525 € au 1 ^{er} janvier 2026
30 rue du chemin de Fer	322 € au 1 ^{er} juin 2026

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette délibération ;

DIT Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Elisabeth MASSE



Le secrétaire de séance,

Régis LOGIER